



**Compilation des enjeux soumis
dans le cadre de la consultation sur
les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder**

Projet d'établissement d'un lieu
d'enfouissement technique sur le territoire
de la municipalité de paroisse de
Saint-Moise par la Régie intermunicipale de
traitement des matières résiduelles des
MRC de La Matapédia et de La Métiis

3211-23-093

réalisée par le ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

12 novembre 2020

LE PROJET

Ce projet consiste en l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique (LET) d'une superficie de 5 ha et d'une capacité totale de 500 000 m³ sur le territoire de la municipalité de paroisse de Saint-Moïse par la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis. La durée de vie du LET serait approximativement de 35 ans, à raison d'un taux d'enfouissement d'environ 16 000 tm annuellement. L'enfouissement des matières résiduelles se ferait sous forme de ballots compressés. Un bâtiment fermé permettrait de presser les matières résiduelles afin de favoriser une meilleure gestion des indésirables, avant qu'elles soient dirigées vers le LET.

LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique nommée consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux est décrite à la page 4 du présent document.

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder vise à offrir à la population une vitrine pour s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée de façon électronique à partir du Registre des évaluations environnementales qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. ***Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.***

LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

La consultation pour le présent projet a débuté le 30 septembre 2020 et s'est terminée le 29 octobre 2020. Au cours de cette période, 6 commentaires jugés pertinents ont été transmis au Ministère.

Le tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu et ce, uniquement pour en faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 23 septembre 2020, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

Les commentaires, tel que transmis lors de la consultation, sont présentés en annexe. Rappelons que le ministre s'est réservé le droit de supprimer les commentaires comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants; à but commercial ou promotionnel; confus, imprécis ou non pertinents car ne présentant aucun lien avec le projet.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

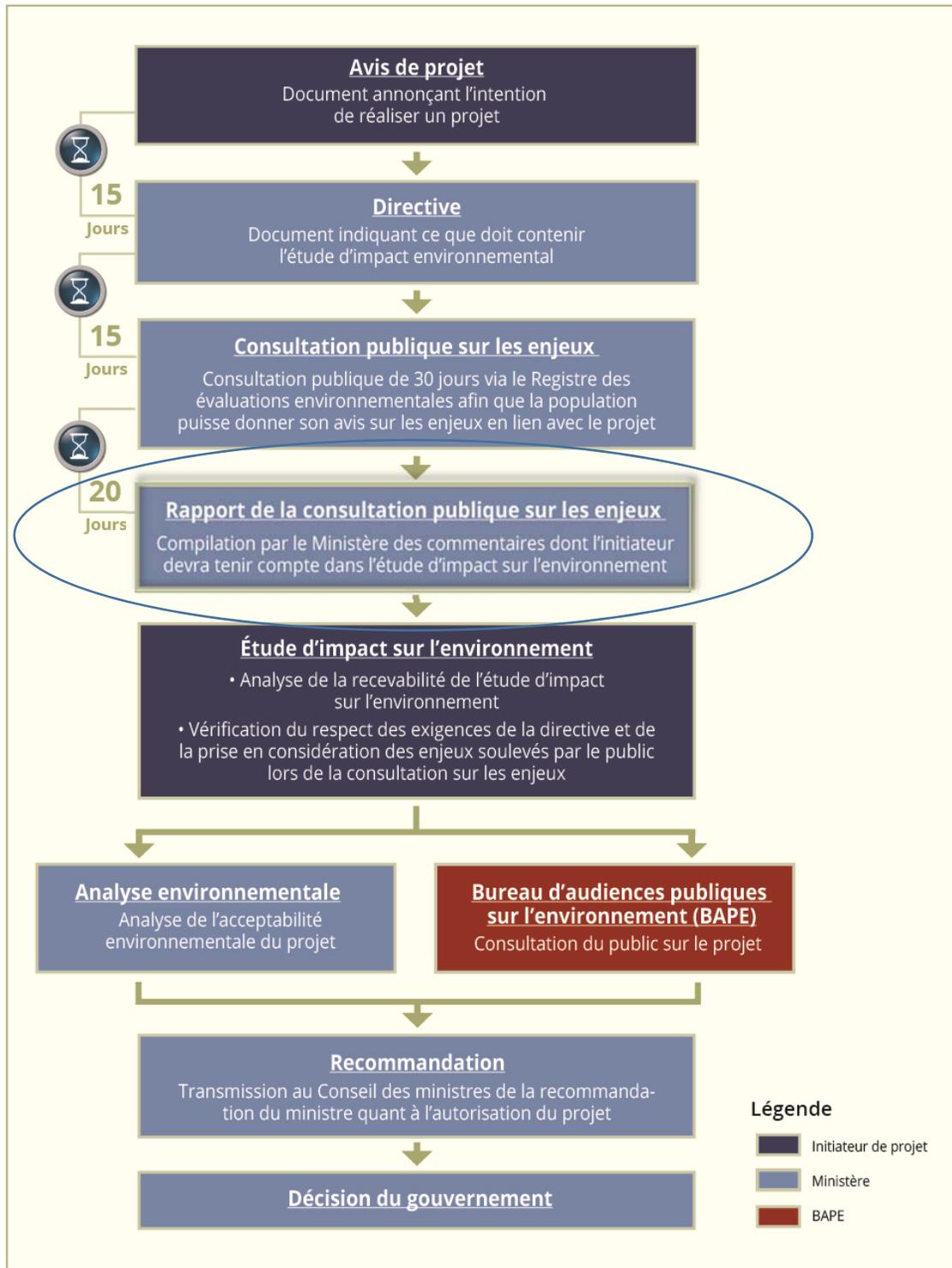


Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public

Enjeux	Observations
Les communautés autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter les communautés autochtones Mi'kmaq et Malécites. • Entamer la réconciliation
Qualité de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Empêcher la contamination du terrain.
Durée de vie du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la densité des déchets et la capacité d'enfouissement sur 35 ans. • Tenir compte de la densité des déchets enfouis, ce qui pourrait influencer la durée de vie du LET. • Expliquer la composition des 16 000 tonnes à enfouir dans le LET chaque année.
La conservation et la protection des ressources en eaux de surface et souterraines	<ul style="list-style-type: none"> • Documenter la limite des bassins versants pour les eaux de surface et souterraines. • Valider des sens d'écoulement des eaux.
La protection des milieux humides et hydriques (MHH)	<ul style="list-style-type: none"> • Épargner les milieux humides présents sur le site. • Caractériser l'ensemble des milieux humides, incluant les cours d'eau intermittents. • Envisager une gestion écosystémique de la présence du castor.
La réduction des émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la quantité de gaz à effet de serre (GES) lié à la livraison des remblais.
La consultation et l'information du public	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une communication adéquate avec les citoyens en temps de Covid-19. • Créer des espaces collaboratifs.
Protection des espèces floristiques et faunique à statut	<ul style="list-style-type: none"> • Considérer les espèces avec un statut au fédéral et celles de statut au provincial.
Gestion régionale des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte l'exclusivité du LET aux secteurs industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) et résidentiels des MRC de La Matapédia et de La Mitis.
Performance dans la réduction et gestion des matières résiduelles (GMR) sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Considérer de trier les matières valorisables dans les résidus ultimes dans un centre de tri innovant et efficace. • Calculer la performance du système de GMR aux objectifs nationaux. • Tenir compte des zones grises dans le système de gestion et de suivi des biosolides et des résidus de construction, rénovation et démolition. • Gestion efficace des particules fines, incluant des nanos ou micros plastiques qui sont libérés dans l'environnement. • Éviter l'enfouissement des déchets dans le but de faire du profit.

Traitement et qualité des eaux rejetées	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter des technologies de traitement et d'élimination des eaux de lixiviat en fonction de la nature des déchets.
Cohabitation avec les acteurs du milieu	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les interactions et les dynamiques entre les éco-centres, les magasins de seconde vie et l'organisme qui devra gérer la future multiplateforme.
Recherche et développement	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des projets pilotes novateurs. • Miser sur l'innovation technologique et sociale.
Accès aux données et à de l'information récente sur la GMR sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre disponible le Plan de GMR révisé (2023-2029). • Partager et rendre publique les données récentes concernant la GMR. • Évaluer la quantité et la qualité du compost produit.
Proactivité des stratégies et des plans d'action de réduction et de valorisation des matières résiduelles (fédéral, provincial, municipal)	<ul style="list-style-type: none"> • Démontrer l'efficacité des opérations du projet de multiplateforme. • Considérer la responsabilité des producteurs en fin de vie des matières afin de supporter les activités de GMR. • Considérer la stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique et les plans d'action. • Prendre en considération la Stratégie de valorisation de la matière organique et les plans d'action. • Agir rapidement dans un but d'efficacité dans la GMR.

ANNEXE

RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et ont été reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Auteur	Ville/ Municipalité/ Communauté	Enjeux	Préoccupation	Référence
Citoyen	Lac-au-Saumon	<ul style="list-style-type: none">- Quelle sera la durée de vie de ce projet?- Pourquoi St-Moïse est le meilleur endroit pour réaliser ce projet?	<ul style="list-style-type: none">- La contamination du terrain.	
Organisme		<ul style="list-style-type: none">- Jonction de deux bassins versants : le site recouvre deux grands bassins versants distincts, un qui s'écoule vers la Baie-des-Chaleurs via le lac et la rivière Matapédia et l'autre vers le fleuve Saint-Laurent via le ruisseau Tartigou. La qualité des eaux de	<ul style="list-style-type: none">- Deux bassins versants sont touchés, il faut documenter la limite de ces derniers pour les eaux de surface et souterraines. Les validations sur le terrain sont cruciales; les données utilisées dont le sens d'écoulement doivent correspondre avec celles des	

		<p>surface et souterraines va requérir des suivis et prélèvements plus nombreux et suffisamment fréquents puisque l'étendue de la contamination potentielle sera très importante.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de milieux humides : Il y a de multiples tourbières boisées, ainsi qu'un étang créé par un barrage de castor actif. Les milieux humides sont reconnus pour les nombreuses fonctions écologiques qu'ils assurent. - Remblayage : Si le remblayage était à faire dans le cadre du projet, il sera important que l'étude d'impact considère la qualité et la quantité de remblai utilisé ainsi que sa provenance. - Communications : Les mesures sanitaires 	<p>organismes de bassins versants (OBV).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les milieux humides devraient être épargnés par le projet. Validation terrain pour caractérisation complète des MHH, incluant les cours d'eau intermittents. Envisager une gestion écosystémique de la présence du castor par des aménagements de déprédation permettant la cohabitation à long terme. - S'il y a des activités de remblayage, voir à considérer dans l'étude d'impact la quantité de GES lié à la livraison des remblais. - Assurer une communication adéquate avec tous les citoyens même en temps de Covid-19. - Considérer dans l'étude d'impact les espèces qui 	
--	--	---	--	--

		<p>(Covid-19) peuvent constituer un obstacle aux communications entre le promoteur et les citoyens dans le cadre de la consultation publique.</p> <p>- Espèces à statut précaire : De nombreuses espèces fauniques à statut précaire sont présentes potentiellement. La Loi sur les espèces en péril (Canada) contient davantage d'espèces, entre autres parce qu'elle inclut des espèces migratrices. C'est pourquoi il est important que les statuts reconnus au fédéral soient considérés dans l'étude d'impact environnemental. Par ailleurs, on ne retrouve aucune présence potentielle d'espèces floristiques à statut précaire.</p>	<p>ont un statut au fédéral en plus de celles qui ont un statut au provincial. Voir à apporter une attention particulière aux espèces floristiques à statut précaire.</p>	
--	--	--	---	--

Citoyen	Val-Brillant	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la biodiversité. - Lutte contre les changements climatiques. - Protection des MHH. - Maintien des conditions géologiques. - Maintien de la qualité de vie. - Protection de la santé publique. - Acceptabilité sociale du projet. - Autonomie régionale, occupation et la vitalité des territoires. - Performance dans la réduction et GMR sur le territoire. - Adaptabilité, résilience et innovation. - Recherche et développement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultations des communautés autochtones Mi'kmaq et Malécites. Importance d'entamer la réconciliation. - Exclusivité du LET aux secteurs ICI et résidentiels de la MRC de La Matapédia et de La Mitis (Documents juridiques pour interdire l'enfouissement de déchets des autres MRC ou autres projets externes). - Échéance du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR 2016-2022) et disponibilité du PGMR révisé (2023-2029) – avant le début des consultations publiques sur le projet et son étude d'impact. - Absence de données récentes concernant la GMR, en général et dans le dernier PGMR. Dernières données basées sur des 	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de revendication au Septième District du territoire national Mi'gmaq du Mi'gma'gi : https://www.migmawei.ca/fr/communications/publications/ - Malécites de Viger : https://malecites.ca/fr/revendications/ Densité des déchets : https://www.sindra.org/les-dechets-en-auvergne-rhone-alpes/dechets-non-dangereux/fonctionnement-de-sindra/densite-des-dechets - Innovation technologique / Centre de tri intelligent : https://wasterobotic.com/2017/09/20/robot-intelligent-tri-des-dechets/
---------	--------------	--	---	---

		<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux données et à de l'information récente sur la GMR sur le territoire. - Proactivité de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles (RITMR) Matapédia-Mitis (initiateur de projet), en réponse aux stratégies et aux plans d'action de réduction et de valorisation des matières résiduelles (fédéral, provincial, municipal). - Investissement, financement et vitalité économique du projet. 	<p>estimations peu précises et datant de 2013.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démonstration de l'efficacité des opérations du projet de la multiplateforme (collecte, transport, tri, entreposage, compaction et enfouissement) avant et pendant (ex. : efficacité énergétique, analyse des opérations, temps morts). - Tri des matières valorisables des résidus ultimes dans un centre de tri innovant et efficace à l'entrée du terrain de la multiplateforme – afin d'éviter l'enfouissement des matières recyclables et organiques au maximum et d'éviter les temps morts dans les opérations. - Densité des déchets et capacité d'enfouissement sur 35 ans. Certains déchets pourraient ne jamais 	
--	--	---	--	--

			atteindre le 1 200 kg/m ³ (ex. : selon la granulométrie et la densité de la matière). Ce qui influencerait la durée de vie du LET.	
--	--	--	--	--

<p>Citoyen</p>	<p>Val-Brillant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la biodiversité. - Lutte contre les changements climatiques. - Protection des MHH. - Maintien des conditions géologiques. - Maintien de la qualité de vie. - Protection de la santé publique. - Acceptabilité sociale du projet. - Autonomie régionale, occupation et la vitalité des territoires. - Performance dans la réduction et GMR sur le territoire. - Adaptabilité, résilience et innovation. - Recherche et développement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Importance de caractériser les déchets qui seront enfouis. 16 000 t/an à enfouir, c'est beaucoup. Quelle sera la composition des 16 000 t à enfouir dans le LET chaque année? - Adaptation des technologies de traitement et d'élimination des eaux de lixiviat en fonction de la nature des déchets (important de caractériser les déchets à enfouir). - Zones grises dans le système de gestion et de suivi des biosolides (boues municipales et de fosses septiques) et des CRD sur le territoire de la MRC de La Matapédia et de La Mitis. - Interactions et dynamiques entre les écocentres, les magasins de seconde vie et l'organisme qui devra gérer la future multiplateforme. 	<ul style="list-style-type: none"> - PGMR des Îles-de-la-Madeleine : https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/PGMR.pdf - Démarrer un Centre de formation en entreprise et récupération : https://reseaucfer.ca/demarquer-un-cfer/ - Démarrer un laboratoire de fabrication (FabLab) (ex. : repair-café) : https://fablabs.quebec/?page_id=78 SEREX pour un projet (ex. : gestion des matériaux CRD) ou équipements de laboratoire disponibles : https://serex.ca/ - Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement de matières résiduelles au Québec : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca
-----------------------	---------------------	--	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux données et à de l'information récente sur la GMR sur le territoire. - Proactivité de la régie RITMR Matapédia-Mitis (initiateur de projet), en réponse aux stratégies et aux plans d'action de réduction et de valorisation des matières résiduelles (fédéral, provincial, municipal). 	<ul style="list-style-type: none"> - Calculs et performance (ex. : % récupérés, recyclés, générés) du système GMR vs objectifs nationaux. - Particules fines, incluant des nano ou micro plastiques, libérés dans l'environnement (proximité avec la station de compostage). - Quantité et qualité du compost. - Assurer la responsabilité en fin de vie des producteurs afin de supporter les activités de GMR. - Considérer la stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique et les plans d'action. - Considérer la Stratégie de valorisation de la matière organique et les plans d'action. 	
--	--	---	--	--

			<ul style="list-style-type: none">- Agir rapidement (proactivité essentielle pour être efficace dans la GMR).- Développer des projets pilotes novateurs.- Miser sur l'innovation technologique et sociale.- Créer des espaces collaboratifs.- Éviter d'enfourer des déchets pour faire de l'argent.	
--	--	--	---	--

<p>Organisme</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Jonction de deux bassins versants : le site recouvre deux grands bassins versants distincts, un qui s'écoule vers la Baie-des-Chaleurs via le lac et la rivière Matapédia et l'autre vers le fleuve Saint-Laurent via le ruisseau Tartigou. La qualité des eaux de surface et souterraines va requérir des suivis et prélèvements plus nombreux et suffisamment fréquents puisque l'étendue de la contamination potentielle sera très importante. - Présence de milieux humides : Il y a de multiples tourbières boisées, ainsi qu'un étang créé par un barrage de castor actif. Les milieux humides sont reconnus pour les nombreuses fonctions écologiques qu'ils assurent. 	<ul style="list-style-type: none"> - Deux bassins versants sont touchés, il faut documenter la limite de ces derniers pour les eaux de surface et souterraines. Les validations sur le terrain sont cruciales; les données utilisées dont le sens d'écoulement doivent correspondre avec celles des OBV. - Les milieux humides devraient être épargnés par le projet. Validation terrain pour caractérisation complète des MHH, incluant les cours d'eau intermittents. Envisager une gestion écosystémique de la présence du castor par des aménagements de déprédation permettant la cohabitation à long terme. - S'il y a des activités de remblayage, voir à considérer dans l'étude d'impact la quantité 	<ul style="list-style-type: none"> - www.crebsl.com - https://nordestbsl.org/obvnebsl.html - https://www.matapedia.restigouche.org/ - https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html
-------------------------	--	--	--	---

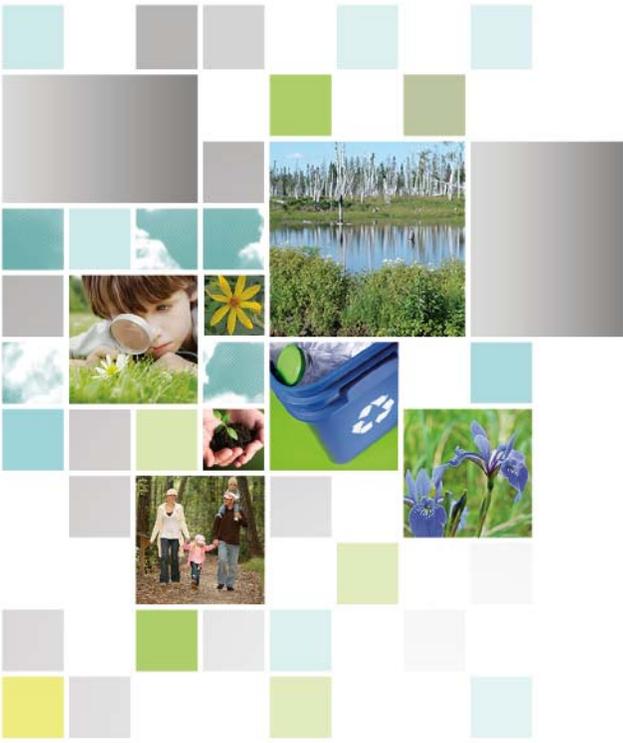
		<ul style="list-style-type: none"> - Remblayage : Si le remblayage était à faire dans le cadre du projet, il sera important que l'étude d'impact considère la qualité et la quantité de remblai utilisé ainsi que sa provenance. - Communications : Les mesures sanitaires (Covid-19) peuvent constituer un obstacle aux communications entre le promoteur et les citoyens dans le cadre de la consultation publique. - Espèces à statut précaire : De nombreuses espèces fauniques à statut précaire sont présentes potentiellement. La Loi sur les espèces en péril (Canada) contient davantage d'espèces, entre autres parce qu'elle inclut des espèces migratrices. C'est pourquoi il est important que les statuts reconnus 	<p>de GES lié à la livraison des remblais.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une communication adéquate avec tous les citoyens même en temps de Covid-19. - Considérer dans l'étude d'impact les espèces qui ont un statut au fédéral en plus de celles qui ont un statut au provincial. Voir à apporter une attention particulière aux espèces floristiques à statut précaire. 	
--	--	---	--	--

		au fédéral soient considérés dans l'étude d'impact environnemental. Par ailleurs, on ne retrouve aucune présence potentielle d'espèces floristiques à statut précaire.		
--	--	--	--	--

<p>Organisme</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Jonction de deux bassins versants : le site recouvre deux grands bassins versants distincts, un qui s'écoule vers la Baie-des-Chaleurs via le lac et la rivière Matapédia et l'autre vers le fleuve Saint-Laurent via le ruisseau Tartigou. La qualité des eaux de surface et souterraines va requérir des suivis et prélèvements plus nombreux et suffisamment fréquents puisque l'étendue de la contamination potentielle sera très importante. - Présence de milieux humides : Il y a de multiples tourbières boisées, ainsi qu'un étang créé par un barrage de castor actif. Les milieux humides sont reconnus pour les nombreuses fonctions écologiques qu'ils assurent. 	<ul style="list-style-type: none"> - Deux bassins versants sont touchés, il faut documenter la limite de ces derniers pour les eaux de surface et souterraines. Les validations sur le terrain sont cruciales; les données utilisées, dont le sens d'écoulement, doivent correspondre avec celles des OBV. - Les milieux humides devraient être épargnés par le projet. Validation terrain pour caractérisation complète des MHH, incluant les cours d'eau intermittents. Envisager une gestion écosystémique de la présence du castor par des aménagements de déprédation permettant la cohabitation à long terme. - S'il y a des activités de remblayage, voir à considérer dans l'étude d'impact la quantité 	<ul style="list-style-type: none"> -
-------------------------	--	--	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> - Remblayage : Si le remblayage était à faire dans le cadre du projet, il sera important que l'étude d'impact considère la qualité et la quantité de remblai utilisé ainsi que sa provenance. - Communications : Les mesures sanitaires (Covid-19) peuvent constituer un obstacle aux communications entre le promoteur et les citoyens dans le cadre de la consultation publique. - Espèces à statut précaire : De nombreuses espèces fauniques à statut précaire sont présentes potentiellement. La Loi sur les espèces en péril (Canada) contient davantage d'espèces, entre autres parce qu'elle inclut des espèces migratrices. C'est pourquoi il est important que les statuts reconnus au 	<p>de GES lié à la livraison des remblais.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une communication adéquate avec tous les citoyens même en temps de Covid-19. - Considérer dans l'étude d'impact les espèces qui ont un statut au fédéral en plus de celles qui ont un statut au provincial. Voir à apporter une attention particulière aux espèces floristiques à statut précaire. 	
--	--	--	--	--

		<p>fédéral soient considérés dans l'étude d'impact environnemental. Par ailleurs, on ne retrouve aucune présence potentielle d'espèces floristiques à statut précaire.</p>		
--	--	--	--	--



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 